

Questions diverses

Comité Technique du 4 février 2019

Questions de la CGT

1/

Depuis le 1er janvier 2018 est instauré une journée de carence pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public lors d'un arrêt de maladie.

Est Ensemble a fait le choix de ne pas s'opposer à ce retour de la retenue dite du "jour de carence", malgré une pétition signée par plus de 500 de ses agents et l'exemple de quelques collectivités courageuses (y compris au sein du Territoire) qui ont décidé de ne pas appliquer une nouvelle ponction sur la rémunération des agents publics.

Nous souhaiterions connaître pour l'année 2018 :

- le nombre total des arrêts CMO qui ont entraîné un jour de carence
- le nombre d'agents concernés
- leur répartition par catégorie
- le montant total des sommes retenues au titre du jour de carence

Vous trouverez ci-après :

- le nombre total des arrêts CMO qui ont entraîné un jour de carence = 1 212 arrêts,
- le nombre d'agents concernés = 533 agents,
- leur répartition par catégorie :

CATEGORIE	NB agents	Nb arrêts	Coût
Catégorie A	106	186	20 515,74 €
Catégorie B	172	344	25 232,23 €
Catégorie C	246	658	41 898,90 €
Emplois hors catégorie	9	24	1 184,93 €
Total	533	1212	88 831,81 €

- le montant total des sommes retenues au titre du jour de carence = 88 831,81 euros

2/

Si une grande majorité de bibliothèques bénéficient de points de restauration conventionnée, avec une participation financière de l'employeur, ce n'est pas le cas pour trois équipements :

- la bibliothèque Jules Verne de Pantin (le restaurant conventionné a fermé)
- la bibliothèque André Malraux des Lilas (le restaurant a mis fin à la convention)
- la bibliothèque Romain Rolland de Pantin (située dans le quartier des Courtilières où aucun points de restauration ne semblent répondre aux critères d'Est Ensemble)

Pourriez-vous nous dire ce que vous comptez mettre en œuvre pour remédier à cette situation, qui dure parfois depuis plusieurs années ?

Ne pourrait-on pas mettre en place un portage de repas (comme c'est déjà le cas dans une bibliothèque de quartier à Montreuil) afin que les agents de ces équipements, comme leurs autres collègues, bénéficient d'une offre de restauration et d'une participation employeur aux frais de repas ?

En effet, s'agissant de la bibliothèque Jules Verne, le restaurant ayant fermé sans prévenir en amont la collectivité, il a fallu trouver une solution de substitution. Un restaurant a été identifié et une convention sera élaborée et votée lors d'un prochain conseil. S'agissant de la bibliothèque André Malraux, le restaurant a mis fin à la convention car la facturation sur le mois suivant n'était pas envisageable pour la trésorerie de l'établissement. Le pôle vie au travail échange en ce cas avec l'équipement, qui peut être force de proposition pour proposer une autre adresse.

Enfin, s'agissant de la bibliothèque Romain Rolland, aucun restaurant n'est présent à proximité. L'option du portage de repas pourrait être mis en place, à la condition d'identifier un restaurateur à proximité susceptible de livrer les repas tous les jours. Cette solution n'a été envisagée à Montreuil que parce qu'une association d'insertion pouvait proposer un tel service pour un coût raisonnable. Dans le cas où les agents auraient connaissance d'une structure à même de réaliser cette prestation sans surcoût significatif, cela pourrait s'étudier.

Pour mémoire, il est prévu de lancer dans l'année 2019 un chantier sur la restauration, afin de revoir les conditions de participation à la restauration des agents. En effet, au-delà des trois équipements cités, un certain nombre d'agents n'ont pas accès à des solutions de restauration satisfaisante, compte tenu de leurs lieux ou de leurs horaires de travail.

Il faut cependant rappeler que la collectivité consacre un budget toujours plus important (près de 900.000€) au titre de l'action sociale sur le volet restauration pour assurer les meilleures conditions de travail aux agents.

Vous trouverez en annexe la liste des équipements et des conventions actives.

3/

Du fait entre autre de l'inflation, de la hausse des tarifs des actes médicaux ou des médicaments, les tarifs des mutuelles ne cessent d'augmenter, la participation d'Est Ensemble elle, reste la même, car elle se réfère à des plafonds retenus en fonction de l'âge de l'agent adhérent et de ses ayants droits.

Nous demandons que dans le cadre d'une négociation avec les organisations syndicales, ces plafonds, datant de 2013, soient revalorisés, et qu'une nouvelle grille soit présentée lors d'un prochain comité technique.

L'année 2019 est consacrée au niveau du Centre interdépartemental de la petite couronne (CIG) à la remise en concurrence des contrats de prévoyance et de mutuelle. Dans le cadre de son partenariat avec le CIG, Est Ensemble s'inscrit dans cette refonte des dispositifs de prévoyance et de mutuelle.

Les représentants syndicaux seront donc associés durant l'année 2019 à cette réflexion, qui pourra également venir réinterroger les plafonds de participation.

L'objectif est la mise en place en 2020 d'un dispositif revisité de prévoyance et de mutuelle, le cas échéant avec des modalités de participation en évolution.

4/

Le conseil territorial du 20 novembre 2018 a approuvé la convention cadre de partenariat entre Est Ensemble et la Fédération Française de Natation pour une durée de un an et renouvelable par tacite reconduction, "Est Ensemble le mag" du mois de janvier en précise un peu les contours :

école de natation commune à toutes les piscines, formations pour les MNS, nouveau dispositif en direction des enfants, conseils et expertises à la faisabilité et à la maîtrise d'ouvrage. Pourriez-vous nous communiquer le contenu exact de cet accord et des conventions techniques pour chaque projet ? ainsi que le coût de ce partenariat et préciser l'impact sur les agents et le fonctionnement des équipements nautiques ?

Vous trouverez en PJ la convention approuvée lors du conseil territorial du 20 novembre 2018.

La convention est l'occasion de réaffirmer les partenariats existants depuis de nombreuses années mais également de développer des projets qui relèvent d'un intérêt commun.

Dans les projets listés par la convention, 4 grands thèmes apparaissent :

1- Apprentissage de la natation :

La convention permet à Est Ensemble d'adhérer au principe de l'Ecole de Natation Française (ENF), gage de qualité et de cohérence pédagogique. L'ENF assure notamment une continuité avec les associations sportives.

Dans les piscines disposant d'une école de natation territoriale les enfants pourront se voir délivrer « le Sauv'nage ». Ce diplôme créé par le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques permet d'évaluer l'acquisition de compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau. C'est un savoir nager sécuritaire pour tous.

Des stages de natation peuvent également être mis en place durant les vacances scolaires sur le modèle du dispositif « j'apprends à nager ».

L'adhésion à l'ENF est gratuit pour cette première année, La Fédération se réserve toutefois le droit de faire évoluer cette clause à l'issue de la première année d'exercice. Si tel est le cas Est Ensemble devra payer une cotisation annuelle de 195 €.

Les MNS impliqués dans l'école de natation devront être titulaire de l'ENF 1 (formation au passage du diplôme du sauv'nage)

2- La formation

La FFN dispose de deux organismes de formation. Chaque année Est Ensemble pourra obtenir des tarifs préférentiels pour la formation de ses maîtres-nageurs avec l'INFAN.

En outre, l'ERFAN proposera aussi des formations pédagogiques en lien avec l'ENF.

Les premières formations avec l'INFAN ont été proposées à Est Ensemble à 50% du prix initial. L'ERFAN proposera des formations gratuites pour Est Ensemble. En contrepartie, Est Ensemble peut mettre à disposition ses équipements aquatiques sur demandes ponctuelles.

3- La mise à disposition d'équipements aquatiques et l'événementiel

Depuis plusieurs années Est Ensemble accueille des événements organisés par la FFN : l'Open de France de Natation artistique et le défi de l'eau.

D'autres projets d'événements sont à l'étude et notamment un projet dans le canal de l'Ourcq.

L'EPT accueille aussi l'équipe de France Plongeon pour ses entraînements.

A titre indicatif, la valorisation de la mise à disposition lors de l'Open de France s'élève à 40 000 € pour une semaine d'évènement (prêt des installations et personnels)

La valorisation de la mise à disposition pour l'équipe de France de Plongeon s'élève à 15 000 € pour l'année.

4- Accompagnement dans la maîtrise d'ouvrage

La fédération via son département « équipements et territoires » apporte ses conseils pour les projets d'aménagement et de réhabilitation des équipements aquatiques

La fédération peut également aider l'EPT dans la recherche de financement de ses projets de construction et de réhabilitation.